



## Probleme avec maison de credit

Par **meme**, le **26/08/2009** à **22:33**

Bonjour,  
nous avons fait plusieurs crédits à la consommation et nous n'avons pas déclaré que nous avons d'autres crédits à la consommation, donc pour eux, c'est une fausse déclaration. La maison de crédit peut-elle porter plainte contre nous ? Attendez votre réponse, merci.

Par **gloran**, le **27/08/2009** à **11:51**

Fausse déclaration, c'est faux et usage de faux article 441-1 du code pénal.  
3 ans de prison.

Donc, oui, bien sûr. Ça ne vous a pas effleuré avant ??